

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

## SOMMAIRE

### **INSTITUTIONS :**

- 26-066 - Création des commissions thématiques intercommunales
- 26-067 - Délégations données par le conseil communautaire au président de la communauté de communes dans le cadre de l'article L 5211-10 du CGCT
- 26-068 - Désignation des représentants communautaires au GAL LEADER VOLCANS
- 26-069 - Désignation des représentants communautaires au Pôle Métropolitain Clermont Vichy
- 26-070 - Désignation des représentants communautaires à la Régie « Énergie »
- 26-071 - Désignation des représentants communautaires à l'ADIL 63
- 26-072 - Désignation des représentants communautaires à l'ADUHME
- 26-073 - Désignation des représentants communautaires à l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (AGSGV)
- 26-074 - Désignation du délégué « élu » au CNAS
- 26-075 - Désignation des représentants à l'association AMORCE
- 26-076 - Désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)
- 26-077 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 26-078 - Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- 26-079 - Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) – modification des statuts

### **COMMANDE PUBLIQUE :**

- 26-080 - Marché public mission de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multi-sites - Avenant 2 modification tranche ferme

### **FINANCES :**

- 26-081 - Compte Financier Unique 2025 Budget principal Mond'Arverne communauté
- 26-082 - Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Pra de Serre III
- 26-083 - Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Maison de la Monne
- 26-084 - Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Eau
- 26-085 - Compte Financier Unique 2025 Budget Annexe Régie Énergie
- 26-086 - Affectation des résultats Budget principal et budgets annexes

### **RESSOURCES HUMAINES :**

- 26-087 - Élections professionnelles 2026 : création d'un Comité Social Territorial avec Formation spécialisée facultative en santé, sécurité et conditions de travail

## **ENFANCE :**

26-088 - Micro-Crèche d'Aydat : Convention de Mise à disposition de locaux avec la commune d'Aydat

## **JEUNESSE :**

26-089 - Association FJEP : signature avenant 2 à la convention de partenariat relatifs au remboursement d'un trop perçu 2025

## **TRANSITION ÉCOLOGIQUE :**

26-090 - Appel à Projet Chene 6 – Conventions de financement

## **HABITAT :**

26-091 - Requalification de l'ilot dégradé Place du 11 Novembre à Orcet : Modalités de gestion foncière

## **ÉCONOMIE :**

26-092 - Octroi d'une subvention, au titre du dispositif d'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec points de vente, à l'établissement Les Suzettes

26-093 - Octroi d'une subvention, au titre du dispositif d'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec points de vente, à l'établissement Le Millésime

## **TOURISME :**

26-094 - Gestion du lac d'Aydat : convention cadre avec la commune



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTI Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALLARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

Le conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Le président de la communauté de communes préside de droit ces commissions. Sont également membres de droit les vice-présidents.

Les commissions examinent les affaires qui leur sont soumises par le président ou le vice-président, et peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil communautaire.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et peuvent émettre des avis.

Le conseil communautaire fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siègeront.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-40-1 du CGCT, le conseil peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres.

Il est proposé à l'assemblée de créer cinq commissions thématiques regroupant les domaines de compétence de la communauté de communes.  
Ces commissions thématiques associeront largement les élus communautaires en priorité et seront complétés par des élus municipaux.

La communauté de communes a la volonté d'assurer une représentation de chaque commune dans les commissions. Elles comprendront donc chacune 27 membres.

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- Commission transversalité : Mutualisation/ Finances/ Travaux-Patrimoine
- Commission Lien Social : Enfance/ Jeunesse/ Culture/ CLS/ Solidarités/ Insertion
- Commission Rayonnement territorial : Tourisme/ Economie/ Agriculture/ Sport/Activités de pleine nature
- Commission Aménagement du territoire : Urbanisme/Habitat/Mobilités
- Commission Transition écologique : Environnement/ Transition écologique/ Alimentation/ Eau et assainissement

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- D'approuver la création des commissions thématiques intercommunales.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

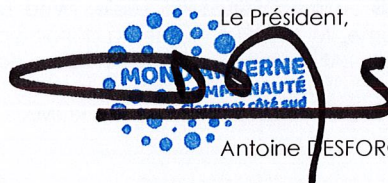
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président et le bureau peuvent recevoir « délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. [...]

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

À ce titre, et pour faciliter la gestion des affaires courantes, il est proposé que, par délégation du conseil communautaire, le Président peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision dans les matières définies ci-dessous :

## GESTION COURANTE

1. Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette délégation s'étend également au dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de communes (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
2. Choisir les avocats, notaires, commissaires de justice, huissiers et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
3. Accepter et suivre les médiations volontaires ou judiciaires et signer les protocoles transactionnels en découlant ;
4. Signer les conventions de partenariat entrant dans le champ d'actions des compétences de la Communauté de communes, sans qu'il n'y ait d'impact financier.

## ASSURANCES

5. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
6. Régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la Communauté de communes dans la limite de 5 000 € ;
7. Émettre les titres de recettes et procéder à l'encaissement de toutes sommes versées par des tiers au titre du remboursement de sinistres ou contentieux ;

## GESTION PATRIMONIALE ET DOMANIALE

8. Signer tout bail de location, le cas échéant après consultation des services fiscaux (Domaines) lorsque l'avis de ce service est requis, ainsi que leurs avenants ;
9. Passer les conventions d'occupation temporaire du domaine public selon les conditions et modalités régies par le code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que leurs avenants ;

10. Passer, à titre gratuit ou onéreux, les conventions de mise à disposition de biens et d'équipements avec les partenaires et les communes de la Communautés de communes, ainsi que leurs avenants ;
11. Conclure ou réviser le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
12. Passer un mandat de vente pour la vente de biens immobiliers de la communauté de communes ;
13. Signer les documents et états relatifs à l'exécution des baux et conventions d'occupations (charges locatives, états des lieux, etc.), quelle que soit leur nature, consentis ou souscrits par la Communauté de communes ;
14. Signer des documents de modification du parcellaire cadastral et des plans de bornage ;
15. Signer des conventions de constitution de servitudes avec les opérateurs de réseaux ;

#### COMMANDE PUBLIQUE

16. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 250 000 € HT, et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 500 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
17. Prendre toute décision concernant les acquisitions en fournitures et services attribués par une centrale d'achat, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

#### BUDGET ET FINANCES

18. De procéder, dans la limite de 1 000 000 € , à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 du CGCT et au a de l'article L 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
19. Contractualiser auprès des établissements bancaires toute ouverture de crédits de trésorerie, d'un montant maximal de 1 000 000 €, d'une durée maximale de 12 mois, nécessaires à la gestion de la trésorerie à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;

20. Décider la réalisation des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, sauf pour le chapitre 012, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section ;
21. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
22. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
23. Déposer des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, organismes et institutions financeurs ;
24. Décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT ;
25. De constater et de décider l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public, *chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100€* ;

#### RESSOURCES HUMAINES

26. Etablir et signer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
27. Procéder au recrutement, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents titulaires ou non titulaires momentanément indisponibles et pour répondre à des besoins saisonniers ou d'accroissement temporaire d'activité (délibération n°26-035 du conseil communautaire du 09 avril 2026) ;
28. Etablir et signer des conventions de mise à disposition de personnel que la collectivité mette à disposition ou bénéficie d'une mise à disposition ;

#### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

29. Accorder les subventions relevant du dispositif contractuel d'aide aux activités commerciales pour les commerçants de centre bourg en cas d'urgence.

#### POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

30. Accorder les subventions relevant des dispositifs légaux et des dispositifs communautaires d'aide à l'habitat pour les particuliers ;

## ENFANCE JEUNESSE

31. Approuver et modifier les règlements de fonctionnement des établissements intercommunaux d'accueil du jeune enfant ;

32. Approuver et modifier les règlements de fonctionnement des ALSH

Il sera rendu compte à l'assemblée, au minimum à chaque trimestre, des attributions exercées par délégation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

### - DÉCIDE-

- De déléguer, pour la durée du mandat, au Président les attributions listées ci-dessus,
- De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux bénéficiaires de délégation de signature ;
- De préciser qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, dans les conditions fixées par l'article L.2122-17 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, alors le remplaçant temporaire pourra faire application de cette délégation.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

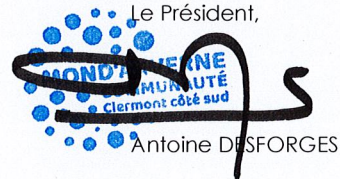
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU GAL LEADER VOLCANS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Le syndicat mixte du Parc régional des Volcans d'Auvergne est la structure porteuse du programme LEADER 2023-2027.  
Il s'est créé en GAL (Groupe d'Action Locale) qui est la structure animatrice du programme LEADER.  
La communauté de communes dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du GAL.

Sont proposés pour Mond'Arverne Communauté :

Qualité	NOM	Prénom
Titulaire	BRERAT	Christophe
Suppléant	PREVOT	Vanessa

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver les désignations proposées.**

---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,

Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALLARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Les statuts du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne prévoient 3 délégués pour la strate de population de Mond'Arverne Communauté.

Sont proposés pour Mond'Arverne Communauté :

- Antoine DESFORGES
- Philippe CASSES
- Franck SERRE

Après délibération, à la majorité, 2 ABSTENTIONS (Catherine FROMAGE, Franck PEYRONNET), le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

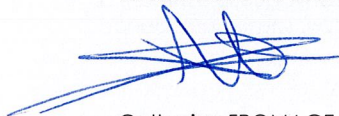
- **D'approuver les désignations proposées.**

---


Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,  
Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES À LA RÉGIE « ÉNERGIE »

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALLARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Les statuts de la régie à autonomie financière « ÉNERGIE » prévoient la désignation par le conseil communautaire de 4 membres pour siéger au conseil d'exploitation de la régie, sur proposition du président.

Sont proposés pour Mond'Arverne Communauté :

NOM	Prénom
PREVOT	Vanessa
SERRE	Franck
BRUN	Éric
GIRAUD-CHALARD	Marylène

De plus, les statuts prévoient la désignation d'un(e) directeur(trice) chargé(e) du fonctionnement de la régie dans les limites fixées par le président de Mond'Arverne Communauté.

Est désigné : Michaël GRENOUILLOUX

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver les désignations proposées.**

---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

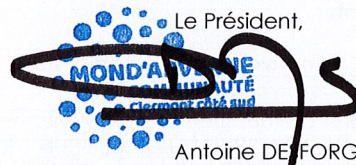
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



MOND'ARVERNE  
COMMUNAUTÉ  
Clermont Métropole  
Antoine DE FORGES

Antoine DE FORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES I'ADIL 63

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

La Communauté de communes adhère à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme depuis 2019.

Cet organisme a vocation à offrir au public un conseil juridique, financier, fiscal et technique sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Des permanences sont organisées une fois par mois, sur rendez-vous, sur le territoire communautaire.

La Communauté de communes dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Agence.

Christophe BRERAT est proposé.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

**- D'approuver la désignation proposée.**

---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

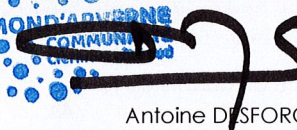
La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES À L'ADUHME

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTA Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

Conformément aux statuts de l'ADUHME, Mond'Arverne Communauté dispose, au sein du conseil d'administration, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont proposés :

- Vanessa PRÉVOT
- Éric THÉROND

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **D'approuver les désignations proposées.**

---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

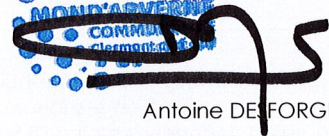
La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES À L'ASSOCIATION DE GESTION DU SCHÉMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU PUY-DE-DÔME (AGSGV)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTA Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

L'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (AGSGV 63) est une association qui accompagne la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage dans le département. Elle assiste les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) pour toutes les questions liées au stationnement ainsi qu'à la gestion, au fonctionnement et au suivi des aires d'accueil, aux projets d'habitat (appui méthodologique et technique pour la mise en œuvre des terrains familiaux et des opérations d'habitat adapté). Elle permet une mutualisation des savoir-faire.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités et EPCI d'adhérer et d'être membres du collège 2.

Mond'Arverne Communauté est membre de l'association depuis 2018. Elle est représentée par un titulaire et un suppléant au sein du conseil d'administration.

Sont proposés :

- Christophe BRERAT (titulaire)
- Martine TYSSANDIER (suppléante)

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver les désignations proposées.**

---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,  
Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ « ÉLU » AU CNAS

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

La communauté de communes adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel territorial depuis le 1er janvier 2017.

En application des statuts du CNAS, cette adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter Mond'Arverne Communauté au sein du CNAS, mais également de celle d'un interlocuteur dénommé « correspondant du CNAS » chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS et de faciliter la prospection et les échanges de correspondance.

Pour les collectivités adhérentes, le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Tout comme le délégué des agents, il participe à la vie des instances et relaye l'information ascendante et descendante. Il siège à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, donne des avis et émet des vœux sur les orientations du CNAS. Il assure une fonction d'interface avec le correspondant. Il est également chargé du promouvoir le CNAS.

Le délégué élu est invité à porter à la connaissance de sa structure toute donnée relative à l'action sociale. À cet effet, il est en mesure de présenter un bilan périodique et non nominatif de l'adhésion au CNAS auprès de l'assemblée délibérante grâce aux différents éléments d'information que lui fournit annuellement le CNAS.

Il vous est proposé de désigner, Martine TYSSANDIER, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

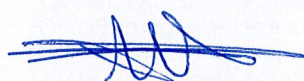
**- DÉCIDE-**

- **D'approuver la désignation proposée.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

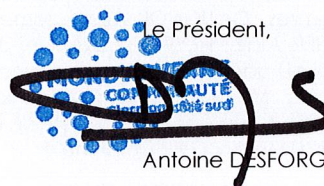
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION AMORCE

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALLARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), il est important pour Mond'Arverne Communauté de s'inscrire dans des réseaux d'acteurs engagés en faveur de la transition écologique afin de pouvoir s'appuyer sur des ressources et bénéficier de partages d'expériences.

AMORCE est une association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, qui fédère au niveau national un réseau de collectivités locales, d'associations, d'entreprises et de professionnels engagés en faveur de la transition écologique, et plus spécifiquement sur les thématiques de la transition énergétique, des déchets et de la gestion durable de l'eau.

Mond'Arverne Communauté est adhérente à cette association depuis 2021.

Sont proposés comme représentants :

Qualité	NOM	Prénom
Titulaire	PREVOT	Vanessa
Suppléant	SERRE	Franck

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

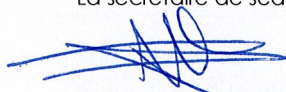
**- DÉCIDE-**

- **D'approuver les désignations proposées.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALLARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

Conformément à l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, les EPCI de plus de 5 000 habitants, et compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, ont l'obligation de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA).

Cette commission a pour missions :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- D'établir un rapport annuel présenté en commission communautaire et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis au représentant de l'État,
- De tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur son territoire qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées à partir des documents de suivi de ces dispositifs dont elle est destinataire,

---

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-076

- D'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Elle est composée :

- Des représentants des communes membres de la communauté de communes,
- D'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- D'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- Des représentants des acteurs économiques,
- Des représentants d'autres usagers du territoire.

Elle est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant.

Il vous est proposé la composition suivante :

Organismes	Proposition
Mond'Arverne Communauté	Le président et le Vice-président aux travaux et équipements
Communes	1 représentant par commune
Représentants des personnes handicapées	Association GAIPAR (handicap visuel) Association des paralysés de France (APF) Association des Malades et Handicapés (AMH) ADAPEI (handicap mental) Collectif départemental pour l'intégration des personnes en situation de handicap (CDIPH)
Représentants de la population	Représentants d'établissements recevant du public (ERP) : collège, EHPAD

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité, telle que décrite dans le tableau, sachant qu'il appartient au Président d'en arrêter la composition définitive.**

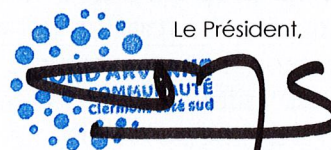
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,

Antoine DESFORGES

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-076



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, cette dernière est présidée par le président de la communauté de communes, ou son représentant, et le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et 5 membres suppléants, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par exception, l'élection de la CAO peut ne pas se faire à bulletin secret si le conseil communautaire en décide à l'unanimité (article L 2121-21 du CGCT).

Elle est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant.

Il vous est proposé la composition suivante :

QUALITÉ	Prénom - NOM
Titulaire	Éric BRUN
Titulaire	Franck SERRE
Titulaire	Cécile DURAND
Titulaire	Damien HEYRAUD
Titulaire	Philippe CASSES
Suppléant	Cécile GILBERTAS
Suppléant	Thierry JULIEN
Suppléant	Sébastien CHELOUCHE
Suppléant	Gérard VIALAT
Suppléant	Marc BONNET

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- De ne pas procéder à l'élection des membres de la CAO à bulletin secret,
- D'approuver la composition de la commission d'appels d'offres, telle que proposée.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

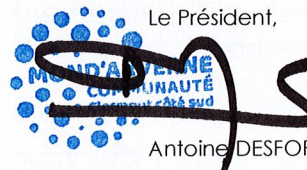
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

Conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, « la commission de délégation de service public analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières ....., de leur respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. »

La commission est présidée par le président de la communauté de communes, ou son représentant, et le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par exception, l'élection de la CDSP peut ne pas se faire à bulletin secret si le conseil communautaire en décide à l'unanimité (article L 2121-21 du CGCT).

Il vous est proposé la composition suivante :

QUALITÉ	Prénom - NOM
Titulaire	Éric BRUN
Titulaire	Franck SERRE
Titulaire	Cécile DURAND
Titulaire	Julien RANC
Titulaire	Philippe CASSES
Suppléant	Cécile GILBERTAS
Suppléant	Thierry JULIEN
Suppléant	Sébastien CHELOUCHE
Suppléant	Gérard VIALAT
Suppléant	Marc BONNET

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- De ne pas procéder à l'élection des membres de la CDSP à bulletin secret,
- D'approuver la composition de la commission de délégation de service public, telle que proposée.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **OBJET : SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON (SMVVA) – MODIFICATION DES STATUTS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 26 juin 1974 portant création du Syndicat des Vallées de la Veyre et de l'Auzon et ses arrêtés modificatifs en dates respectives des 9 juin 1977, 31 juillet 1989, 18 septembre 1989, 23 octobre 1997, 30 juin 1998, 4 juillet 2000, 4 avril 2005, 8 avril 2005, 27 avril 2005, 7 novembre 2005, 15 mai 2007, 4 juin 2007, 21 mars 2008, 15 février 2011, 10 septembre 2013 ; 10 août 2016, 10 juillet 2018 et 22 mai 2023 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon en date du 22-5-2023 en vigueur ;

Vu la délibération du Comité syndical du SMVVA n°2026-16 en date du 3 mars 2026 portant projet de modification des statuts du SMVVA ;

Considérant que le SMVVA doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus.

Considérant que lors du Comité Syndical du 3 mars 2026, une proposition de révision des statuts du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), a été adoptée à l'unanimité. Les modifications portent principalement sur l'ajout de la compétence « assainissement non collectif » et la modulation de la compétence « assainissement collectif » telles qu'elles figurent dans l'annexe de la présente délibération.

Afin de permettre la rédaction du nouvel arrêté préfectoral, l'accord des membres du SMVVA est sollicité.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver le projet de statut du SMVVA annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

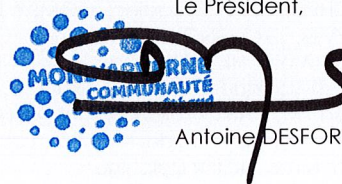
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : MARCHÉ PUBLIC MISSION DE SUIVI-ANIMATION D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) MULTI-SITES - AVENANT 2 MODIFICATION TRANCHE FERME

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERLOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Par délibération du 25 janvier 2024, le Conseil communautaire a attribué le marché mission de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) multi-sites à la SAS Urbanis dont le siège social est 188 Allée de l'Amérique Latine 30900 NIMES pour un montant de 188 644 € HT soit 226 372,80 € TTC pour la tranche ferme « suivi-animation OPAH » et 13 500 € HT soit 16 200 € TTC pour la tranche optionnelle « permis de louer ».

Un avenant 1 a été approuvé par le Conseil communautaire du 23 octobre 2025 en vue d'augmenter le nombre de visites ou contre-visites prévues à la tranche optionnelle « permis de louer » afin de répondre à une demande accrue non anticipée lors de la signature du marché initial. Cet avenant a généré une plus-value d'un montant de 24 750 € HT pour la tranche optionnelle « permis de louer » et ajouté 55 jours de travail à 450 € HT la journée soit 220 visites ou contre-visites afin

de disposer de suffisamment de visites jusqu'à la fin de l'expérimentation « permis de louer » prévue le 31 janvier 2027.

Le marché initial de la tranche ferme « suivi-animation OPAH » se compose de deux éléments distincts :

- Une part fixe, d'un montant de 80 519 € HT, couvrant la rémunération sur une durée de trois ans.
- Une part variable, d'un montant de 108 125 € HT, destinée à financer l'accompagnement technique, administratif, financier, juridique et social des dossiers, incluant les visites de contrôle avant et après travaux pour les propriétaires occupants et les logements locatifs conventionnés.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi Climat et Résilience ainsi que de ses décrets d'application, un avenant à la convention conclue avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a été adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 26 février 2026.

Dans ce cadre, l'équipe de suivi-animation (Urbanis) se voit attribuer des missions supplémentaires liées à la mise en œuvre du dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR), à savoir :

- La réalisation d'un audit énergétique, avant et après travaux, en substitution de l'évaluation énergétique initialement prévue ;
- La visite sur site après travaux, conformément aux exigences déjà définies par Mond'Arverne Communauté dans le marché initial ;
- Le renforcement de l'accompagnement administratif des ménages, incluant la création et la mise à jour du carnet d'information du logement.

Cet avenant avec l'ANAH a eu pour objet :

- De préciser les missions supplémentaires conférées à l'équipe de suivi-animation ;
- D'actualiser le montant des primes allouées par l'ANAH pour le financement de cette équipe, lequel fait l'objet d'une revalorisation ;
- De réviser la répartition des objectifs par thématique, afin de les adapter aux dynamiques territoriales observées durant les deux premières années de mise en œuvre de l'OPAH, notamment en réduisant l'objectif de rénovations énergétiques au profit d'une augmentation du nombre de logements traités dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Ceci rappelé, il convient désormais d'intégrer les modifications afférentes au marché signé avec la SAS Urbanis par avenant 2. Cet avenant complémentaire a pour objet :

- D'intégrer les missions obligatoires MAR, telles que définies par l'État ;
- D'adapter les objectifs de rénovation des logements prévus par la convention, tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs.

Il vise à ajuster les objectifs quantitatifs et financiers de la part variable de la tranche ferme du marché, en tenant compte :

- De l'évolution des besoins ;
- Des réalités de terrain observées depuis le lancement de l'OPAH.

Ces ajustements ont pour finalité :

- D'optimiser l'allocation des budgets disponibles ;
- De garantir la faisabilité des projets en cours ;
- De respecter les contraintes réglementaires en vigueur ainsi que les dynamiques locales.

Contexte et justification de l'avenant :

Modification de la part variable de la rémunération de la tranche ferme liée à l'accompagnement technique, administratif et social des dossiers (visites avant et après travaux pour les propriétaires occupants et les logements locatifs conventionnés).

Réévaluation des objectifs initiaux :

Les deux premières années de mise en œuvre de l'OPAH ont révélé des écarts significatifs entre les objectifs initiaux et la réalité des dossiers déposés. Certains objectifs n'ont pas été atteints (ex. : rénovation énergétique pour les propriétaires occupants), tandis que d'autres ont été dépassés (ex. : habitat indigne pour les propriétaires bailleurs). Ces ajustements permettent de réallouer les budgets de manière plus pertinente et d'éviter le refus de dossiers éligibles par manque de crédits disponibles.

Intégration des missions MAR :

Depuis le 1er janvier 2026, les missions obligatoires MAR imposent des prestations supplémentaires (sensibilisation, audit énergétique, carnet d'information du logement). Ces missions entraînent une réévaluation des coûts unitaires par dossier, justifiant une adaptation des prix et des objectifs.

Modification des missions du marché à compter du 1er janvier 2026 :

b) Part variable de la rémunération au bordereau de prix - **rappel marché de base** :

<b>Objectifs qualitatifs</b>	<b>Objectifs quantitatifs</b>	<b>Prix par dossier</b>	<b>Total HT</b>
<b>Propriétaires occupants</b>			
Habitat Indigne et Très Dégradé	12	1 005,00 €	12 060,00 €
Sécurité Salubrité de l'Habitat (SSH, Petite LHI)	4	605,00 €	2 420,00 €
MaPrimeRénov' Sérénité	49	805,00 €	39 445,00 €
Autonomie	30	455,00 €	13 650,00 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-080

<b>Logements locatifs conventionnés</b>			
Habitat Indigne et Très Dégradé	13	1 055,00 €	13 715,00 €
Habitat Dégradé et SSH	13	855,00 €	11 115,00 €
Amélioration énergétique	8	855,00 €	6 840,00 €
Transformation d'usage	2	855,00 €	1 710,00 €
Infraction RSD / indécence	4	855,00 €	3 420,00 €
<b>Missions spécifiques (exécutées sur ordre de service de l'acheteur)</b>			
Accompagnement autonomie des ménages hors plafonds de ressources ANAH	15 (valeur haute)	250,00 €	3 750,00 €
<b>Total Part Variable</b>			<b>108 125,00 €</b>

b) Part variable de la rémunération au bordereau de prix - **prestations exécutées sur le marché de base** :

Réalisation sur le marché de base	Quantité	Prix par dossier	Total HT
<b>Propriétaires occupants</b>			
Habitat Indigne et Très Dégradé	4	1 005,00 €	4 020,00 €
Sécurité Salubrité de l'Habitat (SSH, Petite LHI)	0	605,00 €	0 €
MaPrimeRénov' Sérénité	11	805,00 €	8 855,00 €
Autonomie	15	455,00 €	6 825,00 €

<b>Logements locatifs conventionnés</b>			
Habitat Indigne et Très Dégradé	8	1 055,00 €	8 440,00 €
Habitat Dégradé et SSH	1	855,00 €	855,00 €
Amélioration énergétique	0	855,00 €	0 €
Transformation d'usage	0	855,00 €	0 €
Infraction RSD / indécence	1	855,00 €	855,00 €
<b>Missions spécifiques (exécutées sur ordre de service de l'acheteur)</b>			
Accompagnement autonomie des ménages hors plafonds de ressources ANAH	0	250,00 €	0 €
<b>Total Part Variable</b>			<b>29 850,00 €</b>

b) Part variable de la rémunération au bordereau de prix - **prestations supprimées par avenant 2** :

Prestations supprimées	Quantité	Prix par dossier	Total HT
<b>Propriétaires occupants</b>			
Habitat Indigne et Très Dégradé	8	1 005,00 €	8 040,00 €
Sécurité Salubrité de l'Habitat (SSH, Petite LHI)	4	605,00 €	2 420,00 €
MaPrimeRénov' Sérénité	38	805,00 €	30 590,00 €
Autonomie	15	455,00 €	6 825,00 €
<b>Logements locatifs conventionnés</b>			
Habitat Indigne et Très Dégradé	5	1 055,00 €	5 275,00 €
Habitat Dégradé et SSH	12	855,00 €	10 260,00 €
Amélioration énergétique	8	855,00 €	6 840,00 €
Transformation d'usage	2	855,00 €	1 710,00 €
Infraction RSD / indécence	3	855,00 €	2 565,00 €
<b>Missions spécifiques (exécutées sur ordre de service de l'acheteur)</b>			
Accompagnement autonomie des ménages hors plafonds de ressources ANAH	15 (valeur haute)	250,00 €	3 750,00 €
<b>Total Part Variable</b>			<b>78 275,00 €</b>

b) Part variable de la rémunération au bordereau de prix – **prestations intégrant les missions MAR au 1er janvier 2026** :

Objectifs quantitatifs 2026 & 2027	Quantité	Prix par dossier	Total HT
<b>Propriétaires occupants</b>			
Habitat indigne / Très dégradé (LHI avec rénovation énergétique dans convention) **	9	1 705,00 €	15 345,00 €
Sécurité / Salubrité (LHI PO dans convention) *	3	1 305,00 €	3 915,00 €
Adaptation à la perte d'autonomie*	13	505,00 €	6 565,00 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-080

Rénovation énergétique ** Modestes	5	1 505,00 €	7 525,00 €
Rénovation énergétique ** Très modestes	5	1 505,00 €	7 525,00 €
<b>Logements locatifs conventionnés</b>			
Habitat indigne / Très dégradé (LHI avec rénovation énergétique dans convention) **	8	1 755,00 €	14 040,00 €
Sécurité / Salubrité (LHI PB dans convention) **	1	1 555,00 €	1 555,00 €
Habitat dégradé (moyennement dégradé PB dans convention) **	2	1 555,00 €	3 110,00 €
Amélioration énergétique (rénovation énergétique MO dans convention) **	2	1 555,00 €	3 110,00 €
Infraction RSD / indécence *	2	905,00 €	1 810,00 €
Transformation d'usage**	3	1 555,00 €	4 665,00 €
<b>Total Part Variable</b>			<b>69 165,00 €</b>

Les missions obligatoires supplémentaires communes à toutes les thématiques de travaux (précisées par \*) sont :

- La sensibilisation sur la bonne utilisation des équipements installés et du logement rénové et informations sur la bonne utilisation du logement, notamment la qualité de l'air intérieure, l'utilisation et la maintenance des équipements de chauffage, de ventilation et des solutions de pilotage, le confort d'été, les écogestes et la sobriété des usages. Cela se traduit notamment par des explications lors de la visite de fin de travaux et la transmission de guides d'utilisation adaptés au logement dont certains faits en interne.

- La création ou actualisation du carnet d'information du logement". Cela se traduit par la transmission aux propriétaires de toutes les factures, assorties des notices techniques des matériaux et équipements, lors de la réception du chantier. Une version papier sera donnée ainsi que l'accès gratuit à une plateforme Internet nommée Cléa pour les ménages le désirant.

La mission obligatoire supplémentaire spécifique aux thématiques de travaux impactant la performance énergétique du logement pour lequel un bilan est requis par l'ANAH (précisées par \*\*) est :

- La réalisation d'un audit énergétique en lieu et place d'une évaluation énergétique. Cet audit nécessite un agrément RGE qu'Urbanis détient auprès du centre certificateur OPQIBI. Les éléments à récolter en visite, le temps de saisie et de restitution sont plus conséquents qu'une évaluation énergétique.

De plus, l'évaluation énergétique n'était utilisée que pour la mobilisation des subventions de l'ANAH et n'a pas de valeur particulière. L'audit énergétique, lui, est un document opposable, enregistré auprès de l'ADEME et qui pourra être utilisé par les propriétaires pour d'autres démarches telles qu'un Eco-PTZ ou une vente.

Ainsi, le marché de base serait financièrement modifié par avenant numéro 2 comme suit :

Désignation	Montant marché de base	Montant de l'avenant 1	Montant de l'avenant 2	Montant après avenants	% d'écart introduit par l'avenant 2
Tranche ferme « suivi-animation OPAH »	188 644,00 € HT 226 372,80 € TTC		- 9 110,00 € HT - 10 932,00 € TTC	179 534,00 € HT 215 440,80 € TTC	-4,83 %
Tranche optionnelle « permis de louer »	13 500,00 € HT 16 200,00 € TTC	24 750,00 € HT 29 700,00 € TTC		38 250,00 € HT 45 900,00 € TTC	
Total tranche ferme et tranche optionnelle	202 144,00 € HT 242 572,80 € TTC	24 750,00 € HT 29 700,00 € TTC		217 784,00 € HT 261 340,80 € TTC	-4,02 %

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver l'avenant 2 précité,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

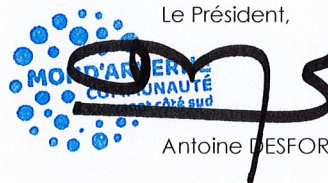
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Le compte financier unique 2025 du **BUDGET PRINCIPAL** de Mond'Arverne Communauté est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	24 976 167,52 €	25 150 367,04 €
	Investissement	4 493 162,27 €	4 833 051,07 €
Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement		3 537 850,24 €
	Investissement	815 518,92 €	

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>30 284 848,71€</b>	<b>33 521 268,35 €</b>
---------------------------------------	-----------------------	------------------------

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Fonctionnement		
	Investissement	1 363 575,46 €	1 128 351,55 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>1 458 269,54 €</b>	<b>982 326,06 €</b>

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	24 976 167,52 €	28 688 217,28 €
	Investissement	6 672 256,65 €	5 961 402,62 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>31 648 424,17 €</b>	<b>34 649 619,90 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

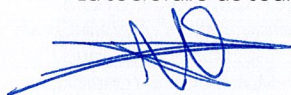
**- DÉCIDE-**

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du BUDGET PRINCIPAL de Mond'Arverne Communauté.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
 Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE PRA DE SERRE III

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe **PRA DE SERRE III**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	25 743,68 €	14 187,00 €
	Investissement	80 000 €	2 295,00 €

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement	1 344 586,33 €	
	Investissement		237 705,00 €

	Fonctionnement	1 370 330,01 €	14 187,00 €
	Investissement	80 000,00 €	240 000 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>1 450 330,01 €</b>	<b>254 187,00 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe PRA DE SERRE III.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
 Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe **MAISON DE LA MONNE**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	42 708,98 €	48 755,12 €
	Investissement	17 927,12 €	30 034,88 €
Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement		41 645,95€
	Investissement		10 803,23€

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>60 636,10 €</b>	<b>131 239,18 €</b>
---------------------------------------	--------------------	---------------------

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	42 708,98 €	90 401,07 €
	Investissement	17 927,12€	40 838.11 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>60 636,10€</b>	<b>131 239,18 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

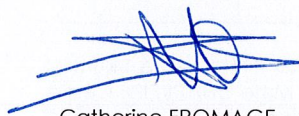
**- DÉCIDE-**

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe MAISON DE LA MONNE.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

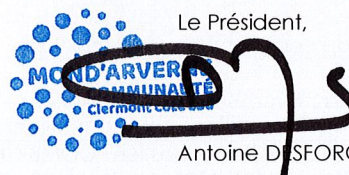
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DUSFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE EAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTI Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPÉ Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe **EAU**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	61 065,80 €	39 798,53 €
	Investissement	4 149,00 €	23 424,45 €

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement	52 361,47 €	
	Investissement		45 722,62€

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>117 576,27€</b>	<b>108 945,60 €</b>
---------------------------------------	--------------------	---------------------

<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Fonctionnement	113 427,27 €	39 798,53 €
	Investissement	4 149,00€	69 147,07€
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>117 576.27 €</b>	<b>108 945,60 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe EAU.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
 Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,

Catherine FROMAGE

Le Président,

Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉNERGIE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Le compte financier unique 2025 du budget annexe **RÉGIE ÉNERGIE**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	1 728,61 €	5 515,22 €
	Investissement	1 717,00 €	1 103,00 €

Reports de l'exercice n-1	Fonctionnement		2 452,20€
	Investissement		17 828,73 €

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>3 445,61 €</b>	<b>26 899,15 €</b>
---------------------------------------	-------------------	--------------------

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	1 728,61 €	7 967,42 €
	Investissement	1 717,00 €	18 931,73 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>3 445,61 €</b>	<b>26 899,15 €</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe RÉGIE ÉNERGIE.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,  
  
Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Les comptes financiers unique ont permis de déterminer les résultats à la clôture de l'exercice 2025. Il convient maintenant d'en décider l'affectation au budget principal et aux budgets annexes pour l'exercice 2026.

Les affectations suivantes vous sont proposées :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « excédents de fonctionnement reporté » d'une somme de **3 001 195,73 €**.
- Affectation en **dépenses** d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section » d'une somme de **475 630,12 €**.
- Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » d'une somme de **710 854,03 €**.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-086

### **BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE :**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **47 692,09 €**.
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **22 910,99 €**.

### **BUDGET ANNEXE « PRA DE SERRE III » :**

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **1 356 143,01 €**.
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **160 000 €**.

### **BUDGET ANNEXE « RÉGIE ÉNERGIE » :**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **6 238,81 €**.
- Affectation en recettes d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **17 214,73 €**.

### **BUDGET ANNEXE « EAU » :**

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « Excédent antérieur reporté » de la somme **73 628,74 €**.
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **64 998,07 €**.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

### **- DÉCIDE-**

- **D'approuver l'affectation du résultat du budget principal et de ses budgets annexes.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,  
  
Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL AVEC FORMATION SPÉCIALISÉE FACULTATIVE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Temps fort de la démocratie sociale, les élections professionnelles dans la fonction publique auront lieu le 10 décembre 2026.

Ces élections ont pour finalité de mettre en place une instance de dialogue social, le **comité social territorial (CST)**, au sein duquel une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail doit, ou peut, être créée en fonction d'un seuil d'effectif.

L'article L.251-9 du Code général de la fonction publique dispose que :  
« Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins.

En dessous de ce seuil, cette formation peut être créée par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement concerné lorsque des risques professionnels particuliers le justifient ».

Considérant la diversité des missions exercées par les agents de Mond'Arverne Communauté, notamment au sein des services techniques, de la piscine, des structures de petite enfance, des services d'animation et des interventions sur le terrain, exposant les agents à des risques professionnels particuliers en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, il apparaît opportun d'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du comité social territorial.

L'article 4 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics prévoit que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par délibération de l'organe délibérant, compte tenu des effectifs appréciés au 1er janvier de l'année de l'élection, après consultation des organisations syndicales représentées au comité social territorial.

Le nombre de représentants du personnel titulaire dans la formation spécialisée du comité est égal au nombre de représentants du personnel titulaire dans le comité social territorial. Le nombre de représentants de la collectivité au sein de chaque formation spécialisée ne peut excéder le nombre de représentants du personnel siégeant au sein de cette formation.

En sus, dans chaque formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

Par ailleurs, depuis la réforme des instances de dialogue social, le recueil de l'avis du collège des représentants de l'employeur doit être expressément prévu par délibération.

Au regard des effectifs relevant du comité social territorial tels que déterminés au 01 janvier 2026, soit 185 agents ayant la qualité d'électeur à cette date, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être compris entre 3 et 5. Ce nombre est fixé pour la durée du mandat du comité et fera l'objet d'une nouvelle délibération à l'occasion du renouvellement général des instances.

Par conséquent, il convient de délibérer sur les points suivants : le nombre de représentants titulaires du personnel, le nombre de représentants titulaires de la collectivité, le recueil ou non du vote des représentants de la collectivité, la création facultative d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, et le cas échéant le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité au sein de la formation spécialisée ainsi que le recueil ou non du vote des représentants de la collectivité par cette instance.

La délibération sera immédiatement communiquée aux organisations syndicales.

La désignation des représentants de l'EPCI relèvera d'un arrêté du Président.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- De la création d'un comité social territorial compétent pour les agents de Mond'Arverne Communauté et d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme de la création de ce comité social territorial local,
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'employeur de la collectivité égal à celui des représentants du personnel soit 4 représentants et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Du recueil, par le comité social territorial, de l'avis du collège des représentants de l'employeur,
- D'instituer une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial,
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 4,
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 4,
- Du recueil, par la formation spécialisée, de l'avis du collège des représentants de l'employeur.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

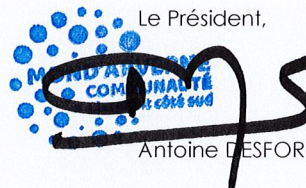
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : MICRO-CRÈCHE D'AYDAT : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE D'AYDAT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Dans le cadre de l'exercice de la compétence petite-enfance, Mond'Arverne Communauté occupe les locaux de la commune d'Aydat pour l'accueil des jeunes enfants.

Il convient de conventionner pour la mise à disposition du bâtiment accueillant les locaux de la micro-crèche ayant fonction d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfance afin de préciser :

- La nature des locaux mis à disposition de Mond'Arverne Communauté,
- Les modalités de cette mise à disposition.

La convention proposée, jointe à la présente délibération, serait effective du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux par la commune d'Aydat.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,  
Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : ASSOCIATION FJEP : SIGNATURE AVENANT 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIFS AU REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, Mond'Arverne communauté soutient l'activité du FJEP d'Orcet, organisateur d'un accueil de loisirs sans hébergement péri et extrascolaire ouvert aux enfants de 3 à 11 ans.

Chaque année, dans le cadre d'une convention de partenariat pour la période 2024/2026, une subvention de fonctionnement est versée à cette association pour la prise en charge de ce service.

Le montant de la subvention allouée est recalculé à la fin de l'exercice, compte tenu des dépenses et recettes réelles.

Le montant total trop-perçu par l'association est de 2448.39 €, dont 1858.46 € pour l'activité Périscolaire et 589.93 € pour l'activité Extrascolaire.

Cela fait l'objet d'un avenant n°2 à la convention de partenariat. Ces sommes seront rétrocédées à Mond'Arverne communauté à la suite de l'émission d'un titre de recettes.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-089

Une délibération a été prise lors du conseil communautaire du 26 février 2026 pour la signature de l'avenant 2, mais les montants étaient erronés et il convient de redélibérer.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le FJEP et à émettre le titre de recettes correspondant.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : APPEL A PROJET CHENE 6 – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

---

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

---

L'Appel à projet **CHENE 6** porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dans le cadre du programme ACTEE +, a pour objectif de financer sur la période 2025-2026 des actions destinées à concourir significativement à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics locaux tertiaires.

L'appel à projet privilégie des candidatures groupées à l'échelle de territoires porteuses d'un projet construit dans un cadre collectif et mutualisé. Il s'agit de faciliter et d'accélérer le passage à l'acte des collectivités lauréates dans le cadre d'un calendrier d'exécution des dépenses prévu **d'avril 2025 au 30 septembre 2026**.

Les appels à projets des programmes ACTEE + ciblent 5 postes de dépenses :

LOT	ACTIONS ELIGIBLES	SUBVENTION TAUX DE BASE
1	Poste d'économe de flux	40 % du coût employeur
2	Outils de mesure et suivi des consommations énergétiques	50% du coût HT
3	Etudes techniques : audits énergétiques, études de faisabilité, ...	50% du coût HT
4	Missions de Maîtrise d'œuvre	20% du HT si objectif de - 40% de conso énergétiques  60% du HT si objectif de - 60% de conso énergétiques
5	Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	50% du coût HT

A noter que des bonifications de taux de subventions existent pour les lots 2, 4 et 5, notamment dans les cas suivants :

- + 5 points si l'action cible un bâtiment scolaire
- +15 points si l'action est sous maîtrise d'ouvrage d'une commune rurale (moins de 3 500 habitants)

Un groupement coordonné par Mond'Arverne Communauté et composé de 4 collectivités du territoire (Communauté de communes, Authezat, la Roche Blanche, Orcet) a candidaté en janvier 2026.

Le groupement s'est positionné sur 4 lots pour un montant total de dépenses de 233 242 € HT et un montant total de subventions de 154 421 €.

L'appel à projet CHENE 6 a été lancé en décembre 2025 afin de permettre de prendre en compte des actions qui n'avaient pas pu être retenues au financement lors de l'appel à projet CHENE 5 (avril 2025), appel à projet pour lequel la Communauté de communes avait coordonné un groupement de candidature concernant 7 communes et elle-même.

Sur CHENE 6, Mond'Arverne Communauté assume un simple rôle de coordination afin de préserver la dynamique collective initiée sur le programme CHENE 5.

Les actions retenues au financement par le jury de CHENE 6 sont les suivantes :

MEMBRE	ACTION
Authezat	Audit énergétique sur la maison communale
La Roche Blanche	Sondes de température Etude de faisabilité sur la mairie
Orcet	Maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation énergétique du groupe scolaire Paul BADOR

Cette décision, notifiée par la FNCCR le 23 avril dernier, doit se concrétiser désormais pour la Communauté de communes par la signature de 3 conventions distinctes :

- Une convention multipartite entre la FNCCR et les 4 membres du groupement
- Une convention bipartite entre la FNCCR et Mond'Arverne Communauté (en sa qualité de coordinateur) ;
- 3 conventions tripartite entre chacune des communes bénéficiaires, la FNCCR et Mond'Arverne Communauté (en sa qualité de coordinateur)

Au regard des éléments présentés ci-dessus :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions de partenariat et de financement et tout acte afférant au présent dossier,**
- **D'engager la Communauté de communes à organiser et participer aux instances de suivi du programme en sa qualité de coordinatrice du groupement.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

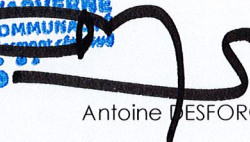
La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE



Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : REQUALIFICATION DE L'ILOT DÉGRADÉ PLACE DU 11 NOVEMBRE À ORCET : MODALITÉS DE GESTION FONCIÈRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HÉRITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Mond'Arverne Communauté porte, en partenariat avec le bailleur social Polygone et la commune d'Orcet, un projet de logements en requalification d'un îlot dégradé en centre-bourg d'Orcet.

Le projet permettra la création de 4 logements locatifs sociaux et 2 logements en accession sociale à la propriété, dans les conditions approuvées par le Conseil communautaire le 24 mars 2022 :

- bail emphytéotique sur les parcelles dédiées aux logements locatifs sociaux ;
- vente à Polygone SA des parcelles dédiées aux logements en accession sociale à la propriété au prix de 30 000€.

Par délibération du 28 août 2025 Mond'Arverne Communauté a acté les modalités de vente et mise à disposition du foncier au bailleur retenu. L'ensemble du foncier a été racheté par Mond'Arverne Communauté à l'EPF par acte notarié le 3 février 2026.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 28 mai 2026  
Registre des délibérations – n° 26-091

Un découpage parcellaire a été réalisé depuis ladite délibération, il convient de mettre à jour les numérotations cadastrales afin de réaliser les prochains actes notariés.

### **Parcelles AI 74 et AI 75 :**

Ces parcelles sont dédiées aux deux logements en accession sociale à la propriété. Il convient de les revendre à Polygone.

Une évaluation du prix de vente des parcelles AI 74 et AI 75 a été demandée au Pôle d'évaluation domaniale le 23 mars 2022. Une visite avec l'instructeur du pôle a été organisée en octobre 2022 mais aucun avis n'a été remis. La Charte de l'évaluation du Domaine prévoit qu'un avis doit être rendu dans un délai d'un mois à compter de la visite, et que l'opération peut être soumise à l'organe délibérant sans attendre l'avis du Domaine si l'avis n'est pas rendu dans le délai requis.

Mond'Arverne Communauté et Polygone ont convenu d'un prix de vente de 30 000 € pour ces parcelles. Ce montant est inférieur à la valeur vénale du foncier mais le projet présente à la fois un intérêt général ainsi qu'une contrepartie suffisante, justifiant ce prix de vente préférentiel :

- la création de logements en accession sociale à la propriété est un enjeu identifié au sein du Programme Local de l'habitat, que la Communauté de communes a intégré à l'intérêt communautaire de la compétence « politique du logement et cadre de vie » en décembre 2022 ;
- la prise en charge par Polygone de réalisation des travaux d'aménagement des deux maisons.

En parallèle, la commune d'Orcet cèdera à Polygone à l'euro les parcelles AI 309 et AI 310, déclassées du domaine public communal, afin de créer des espaces extérieurs privatifs pour ces logements.

### **Parcelles AI 73, AI 288, AI 311 et AI 314 :**

Ces parcelles sont dédiées aux 4 logements locatifs sociaux. Il convient que Mond'Arverne Communauté les mette à disposition de Polygone par voie de bail emphytéotique.

Une évaluation de la redevance du bail emphytéotique a été demandée au Pôle d'évaluation domaniale le 23 mars 2022. Une visite avec l'instructeur du pôle a été organisée en octobre 2022 mais aucun avis n'a été remis. Il est proposé une redevance annuelle à l'euro symbolique. Ce montant se justifie par l'intérêt général du projet : la création de logement locatifs sociaux dans notre territoire qui fait l'objet d'une forte demande, et par une contrepartie suffisante : les travaux seront à la charge du bailleur social. Une durée de bail de 55 ans est demandée par Polygone.

Seront également intégrées dans le bail emphytéotique les parcelles AI 307 et AI 308, déclassées du domaine public communal, qu'il convient d'acheter en amont à l'euro à la commune d'Orcet.

## Parcelles AI 312 et AI 313 :

Ces parcelles n'étant pas utiles à l'opération, elles seront intégrées au domaine public communal dans le cadre du projet d'aménagement de la commune.

Il convient que Mond'Arverne Communauté les vende à l'euro à la commune d'Orcet.

Après délibération, à la majorité, 4 VOIX CONTRE (Virginie POULALIER, Valéry VIALLARD, Amélie LANFREY, Nadine VALLESPI), le Conseil communautaire,

### - DÉCIDE-

- **D'autoriser le Président ou son représentant à acheter à l'euro à la commune d'Orcet les parcelles AI 307 et AI 308.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer un bail emphytéotique avec Polygone SA pour les parcelles dédiées aux logements locatifs sociaux : AI 73, AI 288, AI 307, AI 308, AI 311, AI 314 pour une durée de 55 ans et une redevance annuelle à l'euro.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à revendre à Polygone SA les parcelles qui seront dédiées aux logements en accession sociale à la propriété (AI 74 et 75), au prix de 30 000€.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à revendre à l'euro à la commune d'Orcet les parcelles AI 312 et AI 313.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces procédures.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT LES SUZETTES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Dans son projet de territoire, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'engager dans un développement équilibré de son tissu économique, à l'écoute des besoins des entreprises. C'est pourquoi, depuis 2020, la collectivité a décidé de cofinancer le dispositif régional d'aide au développement des TPE (Très Petites Entreprises) du Commerce / Artisanat / Services avec points de vente.

Pour cette aide aux TPE, la convention de partenariat s'organise sur un principe de cofinancement engageant la Région Auvergne Rhône Alpes et Mond'Arverne Communauté selon les modalités suivantes :

<b>AIDE RÉGIONALE</b>	<b>Cofinancement de l'EPCI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 % des dépenses éligibles</li> </ul> Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide Régionale : 2 000 € Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % des dépenses éligibles</li> </ul> Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide EPCI : 1 000 € Plafond de l'Aide EPCI : 5 000 €

Les dépenses éligibles retenues comme critères de sélection des dossiers par Mond'Arverne Communauté sont les suivantes :

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, aménagement intérieur,
- Les investissements d'économie d'énergie : isolation, éclairage, chauffage, etc.,
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, le mobilier.

Cécile Gérentes, en tant que Présidente de la SAS a un projet d'ouverture d'un établissement avec une associée Nelly Barlet sur la commune de Saint-Amant-Tallende. Elles souhaitent développer un concept hybride sous le nom Les Suzettes qui repose sur :

- Une crêperie : proposition de produits locaux en circuit court et bio
- Un café convivial : lieu de vie ouvert en journée (du mardi au samedi) avec une proposition d'ateliers, d'activités
- Un espace brocante : ressourcerie avec des objets vintages à vendre et ou en dépôt /vente dans une démarche éco responsable.

L'investissement concerne des travaux de second œuvre, de remise en état ainsi que l'acquisition de matériel professionnel et enseigne.

A ce titre, elle sollicite la Région et Mond'Arverne Communauté pour bénéficier de ce dispositif. La CCI du Puy-de-Dôme – délégation Issoire a instruit le dossier auprès de la Région et de Mond'Arverne Communauté.

La dépense s'élève à 23 819 € HT.

En vertu de la convention signée avec la Région et du règlement de l'aide, une subvention d'un montant de 2 382 € a été budgétée en cofinancement de l'aide régionale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 2 382 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :  
Nom enseigne : Les Suzettes  
Raison sociale : Les Suzettes Forme juridique : SAS  
N° SIRET :10 225 135 200 013  
Adresse postale du siège social : 7 rue des Forts 63450 SAINT-AMANT TALLENDE

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

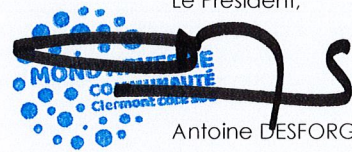
Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT LE MILLÉSIME**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- Dont représentés : 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERLOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

Dans son projet de territoire, Mond'Arverne Communauté a souhaité s'engager dans un développement équilibré de son tissu économique, à l'écoute des besoins des entreprises. C'est pourquoi, depuis 2020, la collectivité a décidé de cofinancer le dispositif régional d'aide au développement des TPE (Très Petites Entreprises) du Commerce / Artisanat / Services avec points de vente.

Pour cette aide aux TPE, la convention de partenariat s'organise sur un principe de cofinancement engageant la Région Auvergne Rhône Alpes et Mond'Arverne Communauté selon les modalités suivantes :

AIDE RÉGIONALE	Cofinancement de l'EPCI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 % des dépenses éligibles</li> </ul> Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide Régionale : 2 000 € Plafond de l'Aide Régionale : 10 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % des dépenses éligibles</li> </ul> Montant minimum de dépenses éligibles : 10 000 € HT Montant maximum de dépenses éligibles : 50 000 € HT Plancher de l'Aide EPCI : 1 000 € Plafond de l'Aide EPCI : 5 000 €

Les dépenses éligibles retenues comme critères de sélection des dossiers par Mond'Arverne Communauté sont les suivantes :

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, aménagement intérieur,
- Les investissements d'économie d'énergie : isolation, éclairage, chauffage, etc.,
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, le mobilier.

Hugo CZECHOWICZ souhaite reprendre le fonds de commerce « **le Comptoir de la Colombe** » sur la commune de **Vic-le-Comte**. Son projet prévoit l'ouverture d'un restaurant bistronomique sur place et à emporter et une offre de service (cours de cuisine). Il proposera une cuisine du marché.

L'investissement concerne essentiellement l'acquisition de matériel professionnel, l'enseigne.

A ce titre, il sollicite la Région et Mond'Arverne Communauté pour bénéficier de ce dispositif. La CCI du Puy-de-Dôme – délégation Issoire a instruit le dossier auprès de la Région et de Mond'Arverne Communauté.

La dépense s'élève à 45 437 € HT.

En vertu de la convention signée avec la Région et du règlement de l'aide, une subvention d'un montant de 4 544 € a été budgétée en cofinancement de l'aide régionale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 4 544 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :  
Nom enseigne : Le Millésime  
Raison sociale : Le Millésime Forme juridique : EURL  
N° SIRET : en cours d'immatriculation  
Adresse postale du siège social : Place de la République 63270 VIC-LE-COMTE.

---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : GESTION DU LAC D'AYDAT : CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 42  
**Absents :** 6  
- **Dont représentés :** 4  
**Votants :** 46

Date de convocation : le 22 mai 2026

**Présents :** Mme BERTOLOTTO Marianne, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, BRUNHES Julien, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DESFORGES Antoine, Mme FROMAGE Catherine, MM. GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mmes POMMIER Marine, POULALIER Virginie, PREVOT Vanessa, M. RANC Julien, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mme TIXIER Nathalie (suppléante de M. RABY Laurent), Mmes TYSSANDIER Martine, VASSON GONZALEZ Pierrette, M. VIALAT Gérard, Mme VIGIER Delphine.

**Absents :** Mme DÉQUESNES Lucie, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. MAILLET Guillaume, M. POURRAT Adrien a donné pouvoir à Jean-Yves GALVAING, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Amélie LANFREY, M. VIALARD Valéry a donné pouvoir à Virginie POULALIER.

**Secrétaire de séance :** Catherine FROMAGE

La gestion du lac d'Aydat est opérée par Mond'Arverne communauté, signataire d'un bail emphytéotique avec la Fondation Jean Moulin valable jusqu'en 2051. Le lac dispose d'une zone de baignade aménagée qui fait l'objet d'une surveillance estivale par des personnels diplômés.

La commune d'Aydat a en charge la mise en œuvre de cette surveillance de baignade au titre des pouvoirs de police du Maire. Mond'Arverne communauté, dans le cadre de la gestion de la piscine Val d'Allier Comté, dispose de personnels diplômés et formés pour la surveillance de baignade.

La mise en place d'une convention de prestations de service est donc nécessaire afin de déterminer les modalités et les conditions d'organisation de la baignade surveillée au lac d'Aydat et ses abords, par le personnel de Mond'Arverne communauté, pour le compte de la commune d'Aydat.

Il s'agit notamment de déterminer les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne gestion de cette baignade surveillée. Il s'agit d'une convention cadre triennale qui sera déclinée annuellement dans une annexe financière au regard des besoins identifiés chaque année.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- **D'approuver la convention cadre avec la commune d'Aydat**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à la signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 03 juin 2026

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES